

## Procès-verbal de l'Assemblée des délégués SAR Samedi 22 mars 2025 à Jussy

Centre de formation professionnelle nature  
et environnement, Lullier

### Henri Erard

Membre du comité SAR,  
chargé du secrétariat et des finances  
caissier@abeilles.ch



### Ordre du jour :

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 149<sup>e</sup> assemblée des délégués SAR
2. Nomination des scrutateurs
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 mars 2024 (voir RSA juin 2024, pp. 198-205)
4. Rapport du président
5. Rapports des dicastères publiés dans la RSA de mars 2025
6. Finances :
  - Comptes 2024
  - Rapport des vérificateurs
  - Budget 2025
  - Désignation des sections vérificatrices des comptes 2025
7. Comité :
  - Démissions / Nominations
8. Règlement de la vulgarisation, adoption
9. Révision du Règlement du prix Bertrand, adoption

10. Prélèvement sur les fonds, décision
11. Jubilé SAR 150 ans
12. Honorariat : B. Droz
13. Remise du prix Bertrand 2025
14. Vétérans : 60 ans de sociétariat

15. Remerciements
16. Parole aux invités
17. Assemblée 2026 SAR et organisation 2027
18. Divers

## 1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 149<sup>e</sup> assemblée des délégués SAR

M. Pascal Crétard, président la Société genevoise d'apiculture, souhaite la bienvenue.

M. le président Francis Saucy accueille les délégués, leur souhaite la bienvenue et salue en particulier les membres d'honneur et invités. Il remercie la SGA qui nous accueille ici à l'HEPIA à Lullier (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève), en particulier son président Pascal Crétard.

Il salue les invités : MM. Mathias Götti Limacher, président d'apisuisse, Marc Esposito, Service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton de Genève, M<sup>me</sup> Delphine Klopfenstein Broggin, conseillère nationale, co-présidente de l'intergroupe parlementaire abeilles au Parlement fédéral à Berne, MM. Jean-Daniel Charrière, responsable du Centre de recherche apicole, Patrice Prunier, Professeur HES, à l'HEPIA, Ciril Schulz, apiculteur, enseignant et chercheur en apiculture sur le site de Lullier, M<sup>me</sup> Marianne Tschuy et M. Pierre-Alain Kurth d'apiservice, MM. Martin Giurfa, conférencier, Vittorio Quarta, directeur du Brevet suisse d'apiculteur, Alain Jufer, président de la Commission d'élevage SAR, M<sup>mes</sup> Aude Steiner, assistance administrative SAR et Isaline Bise, rédactrice de la RSA.

76 délégués sont présents. La majorité absolue est de 39 voix. Concernant les comptes et budget, la majorité absolue est de 36 voix. L'ordre du jour est approuvé.

Les personnes suivantes se sont excusées : M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, Présidente du Conseil d'Etat genevois, M<sup>me</sup> Delphine Bachmann, Conseillère d'état et cheffe du département de l'économie et de l'emploi, MM. Loïc Bardet, directeur d'Agora, Joseph Meier, ancien président de la Fédération suisse des betteraviers, de Jussy, Nicolas Wermeille, Fédérations suisse des betteraviers, M<sup>mes</sup> Cindy Guignard, co-directrice de Terre et Nature et Edith Bruchez, pré-

sidente de l'Association suisse d'apithérapie, MM. Davide Conconi de la FTA, Eric Borremans et M<sup>me</sup> Virginie Bard, vérificateurs des comptes, ainsi que plusieurs membres d'honneur.

Une minute de silence est observée à la mémoire de nos disparus. Nous adressons nos condoléances et nos messages de sympathie à toutes les familles en deuil.

## 2. Nomination des scrutateurs

M. David Aeschlimann et M<sup>me</sup> Isaline Bise sont désignés.

## 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 mars 2024

Le procès-verbal de l'assemblée 2024 a été publié dans la revue de juin 2024, pp. 198-205. Il est approuvé tacitement.

## 4. Rapport du président

M. Francis Saucy présente son rapport.

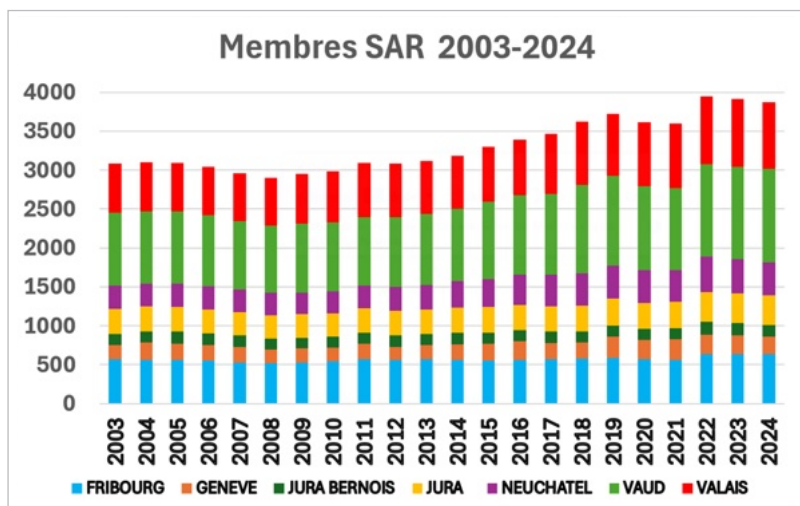
Sur le plan administratif, 2024 a vu se mettre en place le portail informatique de gestion des membres et la synchronisation avec l'application Webling.

La revue a fait peau neuve avec un nouveau format et une nouvelle mise en page, mais des frais accrus.

L'évolution du nombre de membres est présentée dans le Graphique 1 (p. 146).

Devenir membre signifie adhérer à une société locale comme membre ou partenaire. Un membre est à la fois membre de la section, de la fédération cantonale et de la SAR. Le statut de membre permet de bénéficier de droits et de services, ainsi que de devenir cadre (conseiller apicole, moniteur éleveur, contrôleur d'exploitation). C'est un devoir de participer aux cours de formation continue et d'utiliser le matériel de formation officiel. Les droits comprennent aussi l'accès au catalogue de prestations d'apiservice (par exemple apimobile = 1'640 fr./jour ; cours = 940 fr. en présentiel ou 540 fr. en ligne). L'assurance Vols, déprédations et intoxications est





Graphique 1 – Evolution du nombre de membres de la SAR par fédération de 2003 à 2024.

réservée aux membres. On estime à 25-30 % le nombre d'apiculteurs non-membres de la SAR. L'année 2024 a été relativement difficile pour le miel, principalement à cause des pluies fréquentes.

Pour la lutte contre le frelon asiatique, la situation est très difficile. Plus de 800 nids ont été annoncés en 2024. La saison 2025 a déjà commencé (23 annonces). Une seule adresse existe pour les annonces : [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch). La lutte est organisée en taskforces cantonales. L'Office fédéral de l'environnement a versé deux fois 100'000 fr. à apiservice et à la Taskforce nationale. Un projet de recherche existe également au CABl.

Le cours sur les abeilles sauvages est reconduit, sous la responsabilité de Vittorio Quarta. Les enseignants sont Sophie Giriens, Isaline Bise et Max Huber. 33 participants en 2024. Le cours est reconduit en 2025 au prix de 150 fr. /jour.

Au niveau parlementaire national, le Groupe politique apisuisse prépare les sessions. Un petit déjeuner au miel a été organisé en juin. L'Intergroupe parlementaire abeilles compte plus de 80 membres. Plusieurs interventions parlementaires ont été acceptées, notamment la motion sur les pollinisateurs. Un premier succès sur le frelon asiatique est obtenu : selon un récent message de l'OFEV : « Le frelon asiatique doit être considéré comme une priorité majeure. »

A l'occasion de la journée mondiale des abeilles, M. Francis Saucy a participé à l'émission RTS « Les Dicodeurs ».



Les perspectives pour 2025 sont le retour à l'équilibre du compte d'exploitation et la préparation du jubilé « 150 ans de la SAR ». Concernant l'accord avec la branche du sucre, les résultats sont décevants (2020-2024). Pour 2026, les droits de douane et soutien aux cultures spéciales entrent dans les ordonnances, ce qui renforce les positions du monde agricole. Toutefois, en 2025, il y a reprise des travaux et remise en question de l'accord ou autres compensations.

La digitalisation des archives historiques de la Revue suisse d'apiculture est en cours. Le travail de digitalisation est terminé. Pour 1879-2023, 55'000 pages ont été numérisées et la mise en ligne est prévue au courant de l'été. La publication sera la collection e-periodica de la bibliothèque ETH-Zurich.

La discussion n'est pas utilisée.

## 5. Rapports des dicastères publiés dans la RSA de mars 2025

Il n'y a pas de question.

## 6. Finances

### • Recherche de financements

M. Gilles Michaud explique que plusieurs mesures sont en cours. Le programme comprend un appel aux apiculteurs pour trouver des donateurs ou annonceurs. Le seul travail de l'apiculteur est de transmettre un nom.

Il n'y a aucun retour pour l'instant, mais l'espoir demeure. En outre une demande de financement de la Revue a été déposée auprès de la Loterie romande. Il y a des projets, c'est certain, mais il nous faut des moyens.

Question de l'assemblée : Pourquoi ne pas s'approcher de Migros et Coop ? / Oui c'est dans nos intentions. La plupart des sources souhaitent financer des projets. Nous souhaitons connaître les objectifs des donateurs potentiels.

### • Projections 2025 – 2028

M. Francis Saucy explique que le but et l'engagement du comité est de présenter un budget 2026 équilibré. Il présente une planification financière équilibrée avec passage à la version numérique de la revue et abonnement papier payant. Cette décision n'est cependant pas prise et elle doit faire l'objet d'un débat. Il existe

des risques : perte de membres, perte d'impact, de lecteurs et d'efficacité des messages.

### • Comptes 2024

M. Henri Erard présente les comptes 2024, qui bouclent avec un déficit de 46'761 fr., alors que le budget prévoyait un déficit de 64'090 fr. Les différences sont des économies sur le nombre de séances de comité, l'absence d'heures supplémentaires payées, l'absence d'achat de récompenses pour les vétérans. Il y a hausse des dépenses pour la revue et des recettes supplémentaires pour les timbres. Il n'y a pas eu d'événement extraordinaire en 2024 sur le plan comptable.



La stratégie annoncée en 2024 a été en partie réalisée : supprimer des tâches (agenda, concours des ruchers), réformer les systèmes d'indemnisation, mettre en place un système plus clair et plus transparent pour la vulgarisation, mécénat et sponsoring à rechercher, transformer la Revue en centre de profits, développer le shop, augmenter le nombre de membres, prélèvement sur les fonds.

La stratégie doit être mise en œuvre en accord avec les fédérations et prendra plusieurs années.

La situation financière est délicate en raison du déficit structurel de 50 à 60'000 fr. Les causes historiques sont connues : professionnalisation de l'administration, modernisation de la revue, présence politique (apisuisse) et volume croissant des activités. Les liquidités restent importantes (actifs circulants = 486'000 fr.), mais les besoins aussi : réédition du livre 2014 « L'apiculture - une fascination » : 200 à 300'000 fr., Jubilé 150 ans en 2026 et lutte contre le frelon asiatique.

Les mesures en cours et à court terme sont la recherche de sponsors et de financements externes. Le plan 2025 est d'évaluer les résultats de la recherche en septembre 2025. Le comité se réserve le droit de convoquer une assemblée extraordinaire, qui aura pour tâche de décider des mesures à prendre pour le retour à l'équilibre. 3 sujets seront traités à terme : la Revue en ligne par défaut, version papier payante, les cotisations et la réorganisation de la SAR (comité et administration). Le débat et la discussion sont indispensables entre-temps.

Dans un premier temps, le comité a décidé de créer 3 mises en provision chacune de 50'000 fr. comme fonds propres à injecter dans ces priorités, dans le cadre d'un message clair vis-à-vis des sponsors et donateurs : « Certes nous avons des liquidités, mais nous ne pouvons pas tout financer. » Cela a été présenté comme une dépense extraordinaire des comptes 2024.

M. Henri Erard explique que le comité a entendu les différents messages qui lui sont parvenus depuis la publication des comptes, jugeant que les mises en provision ne sont pas judicieuses. Il indique que le comité renonce à deux mises en provision pour ne conserver que celle en faveur de la réédition du livre. Il y a donc une différence entre les comptes publiés et les comptes présentés à l'approbation de l'assemblée.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Pittet, au nom de la Fédération friburgeoise d'apiculture, remercie le comité pour la suppression de 100'000 fr. de mises en provision. Face à la diminution des liquidités, il attend des mesures drastiques. La suppression de la 3<sup>e</sup> mise en provision est également souhaitée.

M. Stéphane Witschard, au nom de la Fédération d'apiculture du Valais romand, exprime un mécontentement significatif. « Le budget 2024 de la SAR approuvé lors de l'assemblée 2024 à Savièse prévoyait un déficit d'environ 65'000 fr. et celui-ci présente un déficit 2024 de 47'000 fr. + un prélèvement sur le fond promotion du miel de qualité de 18'000 fr., ce qui correspond en réalité à 65'000 fr. de déficit.

En analysant la comptabilité, nous pouvons aussi apercevoir que la redistribution de la subvention fédérale aux fédérations pour la vulgarisation a diminué de 18'000 fr. malgré un montant inchangé de celle-ci par rapport à 2023 de 59'000 fr.

De plus, des charges extraordinaires tombées du ciel comme par enchantement de 3 x 50'000 fr. s'ajoutent au déficit et cela pour créer des réserves qui pourront être dépensées sans consulter l'assemblée. Je tiens à vous informer que la création de réserve se fait sur plusieurs années éventuellement ou si une association fait un joli bénéfice afin de pouvoir diminuer celui-ci

fiscalement, mais pas lorsque celle-ci fait déjà du déficit.

Je prends note que le comité renonce à 2 des 3 mises en provisions. La FAVR demande donc de retirer la 3<sup>e</sup> également.

Je tiens encore à clarifier une situation quelque peu litigieuse. En date du 7 mars dernier, j'écrivais au trésorier de la SAR afin de pouvoir consulter les documents bancaires de fin 2024. Mon courriel a dû déranger certaines personnes. (...). Au nom des délégués de la FAVR, la confiance a été perdue et chaque délégué est en droit de vérifier par lui-même des comptes ou les pièces comptables d'une association et cela même si des vérificateurs l'ont déjà fait et validé. (...) Au niveau comptabilité, fiscalité et stratégie financière, je me permets d'émettre un doute sur les compétences du comité actuel. (...) J'avais proposé que la SAR s'aide d'une fiduciaire, proposition que j'avais déjà émise lorsque j'étais au comité il y a 4 ans ainsi que les discussions sur la vision stratégique de la SAR malheureusement restée pratiquement à l'état de projet.

Pour terminer, je vais reprendre une citation, que vous avez, Monsieur le Président, entendue lors de notre AD de vendredi dernier à St-Maurice : en tant que président, vous êtes responsable des finances de la société et cela même si vous ne vous y connaissez pas. »

M. Benoît Droz répond qu'en 2023, il subsistait un solde disponible de la subvention fédérale de l'année précédente, ce qui n'est plus le cas en 2024. C'est précisément pour supprimer ce genre de problème que l'assemblée est appelée à approuver une réforme de la vulgarisation aujourd'hui.

M. Henri Erard répond que :

- il était et il est disposé à présenter toutes les pièces comptables, mais pas de les envoyer par poste ou courriel.

- les prélèvements ou mises en provision dans la comptabilité comprennent plusieurs objets : le miel, l'assurance, le matériel promotionnel, la vulgarisation, les abeilles sauvages et le prix Bertrand. Cette pratique comptable imposée ou pas par les règlements est ancienne et elle n'est pas propre à l'année 2024. Ce qui est important, c'est le déficit structurel et la baisse des liquidités qu'il implique.

- l'informatisation du contrôle du miel par le portail de gestion des membres a été financée par le fonds de promotion du miel de qualité. Sans

cela, les comptes du contrôle du miel sont pratiquement équilibrés chaque année.

Une discussion s'engage sur l'envoi de la revue par l'informatique. M. Francis Saucy admet qu'il faut prendre des mesures importantes, mais le moment du débat n'est pas aujourd'hui. Le déficit structurel est de 50'000 fr. et les premières mesures d'économies sont prises. On ne peut plus fonctionner en bénévolat. L'avenir est plus professionnel. L'étape prochaine est le redressement. Il faut également tenir compte des besoins. La création d'un bureau est envisagée. Il est convaincu que les recherches de fonds aboutiront positivement.

Plusieurs délégués s'expriment au sujet de la situation financière et des mises en provision ainsi que des décisions à prendre.

M. Olivier Mooser informe que le comité accepte de renoncer à la 3<sup>e</sup> mise en provision.

#### • **Rapport des vérificateurs (Morges, Moudon et Nord Vaudois)**

M. Ernest Jossi donne lecture du rapport de vérification.

Les comptes 2024 présentant un déficit de 46'760.01 fr. (sans les mises en provisions de 150'000 fr.) sont acceptés avec une majorité évidente, avec 5 refus et 9 abstentions.

#### • **Budget 2025**

M. Henri Erard rappelle que l'objectif est un budget 2026 équilibré et donc le déficit du budget 2025 de 58'860 fr. correspond à une année de transition. Les particularités sont la hausse de la participation à apisuisse : + 4'000 fr., le jubilé 150 ans en 2026. Pour la première fois le montant à verser aux fédérations pour la vulgarisation est connu (58'760 fr.). Le déficit sera diminué de 20'000 fr. avec l'adoption du point 10 de l'ordre du jour.

Le budget 2025 est accepté avec une majorité évidente, sans opposition et avec 11 abstentions.

#### • **Désignation des sections vérificatrices des comptes 2025**

Après discussion, les sections Nord vaudois, Nyon et Genève sont désignées par vote : une majorité évidente accepte, avec 1 opposition.

### **7. Comité : démission et nomination**

M. Benoît Droz (Fédération vaudoise) a démissionné. Il s'exprime et présente ses 2 premières ruches à la sortie de l'hiver 2008/2009. D'abord

perplexe, mais rapidement fasciné, sa société d'apiculture a joué un rôle important. Les premiers cours et conseils reçus du conseiller apicole local, les visites de ruchers et les échanges avec les apiculteurs tout comme les articles dans la revue lui ont beaucoup appris et permis de faire son chemin en apiculture sans trop de mésaventures. Il se dit très reconnaissant envers toutes ces personnes qui partagent leur savoir. Il est ensuite devenu conseiller apicole.

En 2017, il a assisté à une assemblée des délégués SAR pour le moins houleuse. Cependant, quelques mois plus tard, il s'est proposé pour représenter les Vaudois au comité. Car plutôt que de critiquer, il préférerait aller voir de quoi il retournait. Il a découvert un monde tout autre que sa petite société locale.

« L'apiculture est parfois douloureuse, dure et ingrate. Mais on continue et on garde le sourire car c'est notre passion. Et peu importent les aléas, on continue. En revanche, dans notre société, on échange parfois un peu trop de coups à mon goût. Le comité SAR est souvent au cœur de ces attaques ou tensions. Et là, personnellement, je trouve que la passion de l'apiculture ne permet pas de tout accepter. Au sein d'une société comme la nôtre, les avis contraires sont sains et animent le débat. Le comité central n'a pas la prétention d'être parfait ou de ne jamais faire d'erreur et accepte la critique constructive. Les dossiers sont nombreux et complexes et nous ne sommes pas des professionnels mais faisons de notre mieux. »

M. Benoît Droz remercie toutes et tous pour leur engagement.

M. Quentin Voellinger, Président de la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture, présente la candidature de M. Vittorio Quarta.

Il est élu par applaudissement et se réjouit.

## 8. Règlement de la vulgarisation, adoption

M. Benoît Droz présente le règlement. La problématique est qu'il n'y a actuellement aucun règlement global, que les activités ne sont pas planifiées et donc que l'établissement d'un budget est impossible. La demande de réforme émanait des fédérations et de la SAR. Un projet a été présenté, débattu, mis en consultation, modifié pour être soumis aujourd'hui à l'assemblée en vue d'une mise en œuvre. Une commission de vulgarisation sera mise en place, dont les tâches sont la coordination, l'échange, les



décisions de la compétence au niveau romand, le règlement et les indemnités. Celles-ci ne sont pas fixées par le règlement et seront discutées par la commission de vulgarisation. Un bilan sera effectué, qui permettra peut-être une hausse des indemnités, actuellement décidées à la baisse dans certains cas.

La discussion n'est pas utilisée.

L'assemblée accepte le règlement avec une majorité évidente et 4 non.

## 9. Révision du Règlement du prix Bertrand, adoption

M. Henri Erard explique que le règlement actuel s'intitule « Règlement du Fonds du Prix Bertrand ». Il est proposé de sortir le financement du règlement, et donc de supprimer le fonds. Le but est uniquement une simplification administrative sans incidence sur le résultat d'exploitation.

*Benoît Droz est chaleureusement remercié et applaudi pour son travail au comité de la SAR et Vittorio Quarta est élu pour lui succéder.*

Le nouveau règlement est adopté avec une majorité évidente, sans opposition.

### **10. Prélèvement sur les fonds, décision**

M. Henri Erard explique que le Fonds vol, déprédations et intoxications est doté de 172'321 fr. à fin 2024. Ce montant est nettement supérieur aux besoins. Un prélèvement est une dérogation au règlement. Donc l'assemblée est invitée à donner compétence au comité de prélever 20'000 fr. par année, si besoin. Une appréciation sera portée chaque année.

M. Clément Formaz demande une décision pour 5 ans.

M<sup>me</sup> Sarah Gerster propose de simplement porter le montant au budget et l'assemblée se prononcera sur le budget.

M. Henri Erard répond que le comité se rallie à cette proposition.

Le prélèvement 2025 est accepté par l'assemblée avec une majorité évidente et 3 oppositions.

### **11. Jubilé SAR 150 ans**

M. Francis Saucy informe que le jubilé aura lieu dimanche 13 septembre 2026 au Forum Fribourg : ce sera une fête pour nos membres (1'000 personnes sont attendues). Il y aura des stands commerciaux et des stands et animations des fédérations et sections. Un appel à participer sera publié dans la Revue. Les sujets en préparation sont une plaquette des 150 ans, des jeux, une chasse au trésor, une tombola, un atelier bougies, un atelier hôtel à insectes, un concours des miels, un concours de dessins et photos, un concours de peinture de ruches. Le programme prévu se déroulera de 9 h à 17 h,

*Gilbert Dey reçoit le Prix Bertrand 2025.*



avec la présence de M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin. L'objectif financier est de couvrir les coûts (autofinancement).

### **12. Honorariat: Benoît Droz**

M. Francis Saucy propose de désigner M. Benoît Droz membre d'honneur. Celui-ci est élu par applaudissements. Il remercie l'assemblée.

### **13. Remise du prix Bertrand 2025**

M. Gilles Michaud présente le Prix Bertrand et la nomination de M. Gilbert Dey pour son implication dans la promotion de l'apiculture.

Il remercie le comité dans un discours fleuri. Un cadeau et le diplôme lui sont remis.

### **14. Vétérans : 60 ans de sociétariat**

Les personnes suivantes ont 60 ans de sociétariat : Louis Terrapon, Glâne, Gilbert Jonin, Glâne, Michel Fournier, Conthey et Philippe Aubert, Val-de-Ruz et Littoral (tous excusés).

Un diplôme leur sera remis et ils sont félicités.

### **15. Remerciements**

M. le président Francis Saucy remercie en particulier M. Benoît Droz.

### **16. Parole aux invités**

Mathias Götti Limacher (président apisuisse) transmet les salutations d'apisuisse et de Bienenschweiz. Il souligne l'importance de la collaboration, surtout pour les projets d'importance nationale. Il félicite les personnes pour leur travail.

M<sup>me</sup> Delphine Klopfenstein Broggin, conseillère nationale et co-présidente de l'intergroupe parlementaire abeilles, souligne que les alliances fonctionnent et permettent les majorités. La protection des abeilles est un objectif commun à tous. Cependant, la mise en œuvre dans le plan biodiversité est trop faible. Elle apprécie le lobby politique apporté par apisuisse. Concernant la lutte contre le frelon asiatique, les choses commencent à être prises au sérieux par la Confédération.

M. Patrice Prunier, professeur à l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève), remercie la SAR de sa présence. Il présente les activités de l'HEPIA, notamment celles portant sur la biodiversité.

M. Cyril Schulz, apiculteur et professeur à l'HEPIA, présente ses activités d'apiculture et initiation à l'apiculture.

M. Cédric Bastien, responsable chez Ricola, montre lien entre l'apiculture, l'agriculture et Ricola, par la Fondation Ricola. 150 agriculteurs fournissent Ricola qui utilise aussi du sucre IP. La Fondation soutient la biodiversité. La première «abeille d'or» a été attribuée à Ricola. Apisuisse et IP-SUISSE ont récompensé Ricola pour son engagement diversifié en faveur des abeilles sauvages et mellifères.

### 17. Assemblée 2026

Agenda 2025-2026 :

20 mai 2025 :

*Journée mondiale des abeilles, Espace abeilles*

23-27 septembre 2025 :

*Apimondia, Copenhague*

21 mars 2026 :

*Assemblée SAR*

13 septembre 2026 :

*Jubilé des 150 ans de la SAR, Fribourg*

25-27 septembre 2026 :

*1<sup>er</sup> Congrès international d'apithérapie en Suisse, Bienne*

### 18. Divers

M. Max Huber, président d'Urban Wild Bees, a remis une enveloppe, visant à prélever des fourmis. Il remercie les apiculteurs de leur collaboration.

M. Francis Saucy remercie et clôt l'assemblée.

L'assemblée est suivie de l'apéritif, du repas et de la conférence de Monsieur le professeur D<sup>r</sup> Martin Giurfa, Sorbonne, Paris, au sujet des mécanismes de régulation de la motivation alimentaire des abeilles.



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE  
SAR

## Gagnez des bons d'achat



En participant au programme recettes de la SAR

Le programme comporte deux volets : la publicité dans la revue, ainsi que la recherche de sponsors pour l'ensemble de nos activités. Vous trouverez tous les détails sur notre site [abeilles.ch](http://abeilles.ch) sous la rubrique «Soutenir les abeilles».

Les récompenses seront un bon d'achat de 250 francs si vous nous amenez un nouveau publicitaire (minimum une demi-page) et de 1000 francs s'il s'agit d'un sponsor.

[abeilles.ch](http://abeilles.ch)  
Soutenir les abeilles

